

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 35
Pouvoirs : 6
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 22/04/2021

Le 29 avril 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel, AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Richard PACCAUD (Pouvoir Yves DUMOULIN), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Richard SIMMINI (Pouvoir Marc PECHOUX),

Secrétaire de séance : Emmanuelle CARGNELLI.

OBJET : TECHNIQUE – Convention relative à l'aménagement d'une estacade en encorbellement en bord de Saône sur la commune de Trévoux

M. Patrick NABETH, Vice-Président en charge des bords de Saône et de la voie bleue Moselle Saône à vélo V50, rappelle que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) a décidé de la réalisation d'un encorbellement en bords de Saône sur son territoire pour permettre la continuité de la véloroute.

Cet aménagement est situé sur la commune de Trévoux en bords de la RD 933 entre les PR 73+320 et les PR 73+881, sur le Domaine Public Fluvial. Cette dépendance du Domaine Public de l'Etat, confiée à Voies Navigables de France pour les besoins de la navigation, supporte également une route départementale et fait, en conséquence, l'objet d'une superposition d'affectation au profit du Département de l'Ain au titre d'un procès-verbal en date de janvier 1987. L'autorisation de Voies Navigables de France pour ce projet a déjà été confirmée.

D'autre part, la commune de Trévoux a également prévu des aménagements attenants sur ce secteur dont elle a délégué la maîtrise d'ouvrage à la CCDSV.

Aussi, il convient de définir les conditions administratives, financières et techniques régissant la réalisation des travaux, puis l'exploitation, l'entretien et la maintenance ultérieures de l'aménagement. C'est l'objet de la convention tripartite en annexe.

Vu l'avis favorable du Bureau du 15/04/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe d'une convention tripartite pour cet aménagement entre le Département de l'Ain, la commune de Trévoux et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'aménagement d'une estacade en encorbellement en bords de Saône sur la commune de Trévoux RD 933 entre les PR 73+320 et PR 73+881 ;
- **D'AUTORISER** le premier vice-président, M. Yves DUMOULIN, ou son représentant, à signer ladite convention.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

- 3 MAI 2021

A Trévoux, le 29/04/2021

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210429-2021C98-TE

Affichage le :

- 3 MAI 2021

Le Président,
Marc PECHOUX

